



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 2 MARS 2026**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois février deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie le deux mars deux mille vingt-six à vingt heures trente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, maire.

Étaient présents : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Marie-France REYMOND, Monsieur Dominique BORDIER, Monsieur Sofiane KISSOUM, Madame Emilie BORDIER, Monsieur Jean-Luc AUBERT, Madame Annette FOUSSARD, Monsieur Guy DESILES, Madame Ghislaine MOUCHARD, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Madame Edith SACHER, Monsieur Christophe RETIF, Madame Pascale MAYEUR, Madame Anita MENANT.

Absent non-excuse : Monsieur Nicolas CAUCHAS

Madame Marie-France REYMOND a été élue secrétaire de séance sur proposition de Monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 9 février 2026,
- 2) Communication des décisions prises par le maire L 2122-22 CGCT,
- 3) Approbation du Compte Financier Unique – Budget Commune,
- 4) Affectation du résultat – Budget Commune,
- 5) Approbation du Budget Primitif 2026 – Budget Commune,
- 6) Affectation du résultat budget camping,
- 7) Approbation du Budget Primitif 2026 – Budget Camping,
- 8) Dépôt d'un dossier de subvention auprès du Département de la Sarthe pour le projet de la bibliothèque,
- 9) Autorisation de signature de devis,
- 10) Questions diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente-deux.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2026

Délibération N°DCM-034-26

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2026 a été préalablement transmis par mail.

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de cette séance qui est de ce fait adopté.

2- COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ARTICLE 1 2122-22 CGCT

Délibération N°DCM-034B-26

Devis signés

Budget Commune

Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)

Plaques jardin du souvenir

56,11 €

Vêtements de travail	1 888,02 €
Réparation volet logement Place J. BOURIN	455,16 €
Fournitures scolaires	237,00 €
Réparation vitrage	474,07 €
Réparation toiture église	489,67 €
Réparation volets	549,94 €
Peintures école	737,35 €
Produits d'entretien	862,57 €
Terreau	1 484,06 €
Engrais	1 407,91 €

Dépenses en investissement

Outillage technique	1 161,17 €
Clôtures	874,68 €
Outillage	750,12 €
Traçage place de stationnement	660,00 €

Budget Camping

Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)

Ouverture logiciel 2026	445 € HT
Location du terminal de paiement	441,00 €

Droit de préemption

Monsieur le maire, informe des biens non préemptés depuis le 9 février 2026 :

- 1 bis rue Léo Delibes
ZI n°374 et ZI n°397 appartenant à PODELHIA (DIA 006-2026)
- 27, rue Carnot
AE n°191 – 192 – 193 - 195 appartenant aux conjoints REYMOND (DIA 007-2026)

AUTRES

Le conseil municipal prend acte des décisions énoncées ci-dessus.

3- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET COMMUNE

Délibération N°DCM-035-26

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L. 1612-12 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 disposant que « le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents » ;

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, généralisant le Compte Financier Unique pour l'exercice budgétaire 2026,

Vu la présentation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal par M. le Maire, pour lequel se dégagent les résultats suivants :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	1 271 874,51	1 768 519,41	570 277,96	Résultats reportés Opérations de l'exercice	1 271 874,51	1 768 519,41

TOTAUX	1 271 874.51	1 768 519.41	570 277,96	TOTAUX	1 271 874.51	1 768 519.41
Résultats de clôture Restes à réaliser		496 644.90	84 754.37	Résultats de clôture Restes à réaliser		496 644.90
RÉSULTATS DEFINITIFS		496 644.90		RÉSULTATS DEFINITIFS		496 644.90

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU soumis au vote du Conseil Municipal est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

M. le Maire s'étant retiré au moment du vote, et sous la présidence de Mme Marie-France REYMOND, Première adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et approuve le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal. Il autorise M. le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Bordier précise qu'avec autant d'excédent il est dommage d'avoir voté la suppression d'un demi-poste lors du dernier conseil.

4- AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE

Délibération N°DCM-036-26

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 précédemment

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent d'exploitation de 496 644.90 €

Les membres du Conseil Municipal pourront voter l'affectation du résultat au budget COMMUNE comme ci-dessous :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
- Résultat de l'exercice	496 644.90 €
- Résultats antérieurs reportés	- €
RÉSULTAT A AFFECTER	496 644.90 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	
- Résultat de l'exercice	370 037.35 €
- Résultats antérieurs reportés	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	- 84 754.37 €
- Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION	
- Affectation en réserves 1068	496 644.90 €
- Report en fonctionnement 002	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter l'affectation du résultat proposée ci-dessus du budget commune.

5- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE

Délibération N°DCM-037-26

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 :

Vu la transmission du budget primitif aux conseillers municipaux le 16 février 2026,
Vu la présentation de la note de données financières synthétiques annexée,
Vu le projet de budget primitif 2026 qui s'équilibre de la manière suivante :

↳ Fonctionnement :

Dépenses : 1 652 621.80 €
Recettes : 1 652 621.80 €

↳ Investissement :

Dépenses : 1 505 508.20 €
Recettes : 1 505 508.20 €

Au vu de la nouvelle nomenclature budgétaire, M57, le Conseil municipal sera amené à fixer le % de fongibilité des crédits entre chapitre, dans la limite maximale de 7.5%. Le chapitre dépenses imprévues n'existe plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif de la commune 2026, et fixe à 7,5 % la fongibilité des crédits entre chapitres.

Mme Reymond indique qu'il faut prévoir une ligne pour les défibrillateurs.

6- AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET CAMPING

Délibération N°DCM-038-26

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 le 9 février 2026

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un déficit d'exploitation de 19 296.60 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat au budget camping comme ci-dessous :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025	
<u>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N- 1</u>	
- Résultat de l'exercice	-19 296.60 €
- Résultats antérieurs reportés	- €
RÉSULTAT A AFFECTER	-19 296.60 €
<u>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT N- 1</u>	
- Résultat de l'exercice	29 884.84 €
- Résultats antérieurs reportés	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	0.00 €
- Besoin de financement	0,00 €

AFFECTATION	
- Affectation en réserves 1068	0.00 €
- Report en fonctionnement 002	19 296.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter l'affectation du résultat proposée ci-dessus du budget camping.

7- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 - CAMPING

Délibération N°DCM-039-26

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 :

Vu la transmission du budget primitif aux conseillers municipaux le 16 février 2026,
Vu la présentation de la note de données financières synthétiques annexée,
Vu le projet de budget primitif 2026 qui s'équilibre de la manière suivante :

↳ Fonctionnement :

Dépenses : 165 247.20 €
Recettes : 165 247.20 €

↳ Investissement :

Dépenses : 54 726.20 €
Recettes : 54 726.20 €

Au vu de la nouvelle nomenclature budgétaire, M57, le Conseil municipal est amené à fixer le % de fongibilité des crédits entre chapitre, dans la limite maximale de 7.5%. Le chapitre dépenses imprévues n'existe plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif annexe camping 2026, et fixe à 7,5 % la fongibilité des crédits entre chapitres.

8- DEPÔT D'UN DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE POUR LE PROJET DE LA BIBLIOTHEQUE

Délibération N°DCM-040-26

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre des futurs travaux pour le projet de création de la bibliothèque. Le département intervient sur plusieurs parties, mais d'abord sur la partie travaux à hauteur de 15 %.

Le plan de financement serait le suivant :

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Coût en € HT	Recettes	En €
Travaux	161 486 €	DETR (travaux)	92 165.90 €
Acquisition	109 000 €	LEADER (achat + travaux)	100 000 €
		Conseil Départemental (travaux)	24 222.90 €
		Autofinancement	54 097.20 €
TOTAL	270 486 €	TOTAL	270 486 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider ce plan de financement prévisionnel pour la phase travaux et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9- AUTORISATION DE SIGNATURES DE DEVIS

Délibération N°DCM-041-26

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il a délégué de signature pour les devis allant jusqu'à 7 000 €.

Dans le cadre des travaux du local ados, le devis suivant est à approuver :

- VALLEE SAS : Dépose, plâtrerie, menuiseries intérieures, peintures, et échafaudage => montant total de 15 248,45 € HT.

Dans le cadre du marché d'éclairage public, la commune est engagée sur un programme de travaux sur 10 ans, pour lesquels il convient chaque année de valider le devis :

- CITEOS : renouvellement de points lumineux 36 222,16 € HT hors révision
- CITEOS : Travaux sur armoires 18 004,46 € HT et 555,59 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les devis et autorise M. le Maire à les signer.

10- QUESTIONS DIVERSES

ETUDE MICROCENTRALE HYDROELECTRIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le bureau d'études a restitué son étude. C'est une approche intéressante. Il s'agit de la possibilité de faire une microcentrale au niveau de Rochemarie.

PROJET D'ACCUEIL DES JEUNES ALLEMANDS, POLONAIS et MAROCAINS

Monsieur le Maire indique qu'une délégation d'encadrants viennent sur place entre le 13 et le 16 avril. Il faut préparer le projet d'accueil des jeunes du 22 juin au 1^{er} juillet prochain.

Le programme ERASMUS a validé une enveloppe de 61 000 € pour cet échange, il s'agit du troisième budget européen.

Une délégation d'officiels de chaque pays viendra deux à trois jours fin juin. Il convient de confirmer les hébergements et la restauration.

PANNEAU LUMINEUX

Monsieur KISSOUM demande de faire un point sur le dossier.

Un point sur le branchement électrique doit être fait avec ENEDIS. La déclaration préalable de travaux est en cours de dépôt.

ELECTIONS MUNICIPALES

Madame REYMOND, adjointe au maire présente la liste des personnes retenues pour la tenue du bureau de vote :

Dimanche 15 mars 2026

8h00 - 10h30	× Mme. REYMOND Marie-France
	× Mme. FOUSSARD Annette
	× M. PAPILLON Achille
10h30 - 13h00	× Mme REYMOND Marie-France
	× M. DESILES Guy
	× M. TOURNEUR Christophe

13h00 - 15h30

- × Mme SACHER Edith
- × Mme GILLE AYBES Marie-Dominique
- × M. RICHARD Damien

15h30 - 18h00

- × Mme. REYMOND Marie-France
- × Mme FOUSSARD Annette
- × M. PAPILLON Achille

Dépouillement :

- × M. AUBERT Jean-Luc
- × M. RETIF Christophe
- × M. LECONTE Philippe
- × Mme PUSCEDDU LUYEYE NSUNSAS Nathalie

- × Mme. GILLE-AYBES Marie-Dominique
- × Mme. BORDIER Emilie
- × M. MERLIN Lionel
- × Mme. DAGUENET Marie-Claude

Séance levée à 21h38.

Signatures :

Le Maire

Michel DUTHEIL

La secrétaire de séance

Marie-France REYMOND